

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 Mars 2019
VERCEL-VILLEDIEU-LE CAMP
Salle de la Mairie

Présents : voir feuille d'émargement : 75 personnes

Excusés : Vanharen Vincent, Girardet Yvan, Goelzer Yves, Blattler Michel, Genin Gilles, Cadoux, Jean, Girard Jean-Baptiste, le vétérinaire Grisot Lionel nous rejoindra vers 15h

La Séance commence à 14h00 :

Nicolas Pagnier se présente en tant que nouveau président du GDSA 25.

75 personnes sont présentes à cette AG de printemps, ce qui est plutôt satisfaisant.

Le président souhaite que cette réunion soit une séance d'échanges et incite les participants à poser des questions.

Présentation du nouveau bureau :

Président : PAGNIER Nicolas

Vice-Président : MARIE Paul qui sera épaulé par un 2^{ème} Vice-président : VANHAREN Vincent

Trésoriers : LALLEMAND Bernadette et vice trésorière GIRARD Brigitte

Secrétaire : TROUILLOT Gérard et PETITE Margot

Délégué FNOSAD : MANCA Gilbert

Délégué aux médicaments : MAIROT Didier

Délégué à la saisie des adhésions et commandes : Yvan GIRARDET

Abonnement « la santé de l'abeille » : Bernadette Lallemand

Autres membres du bureau :

GIRARD Jean Baptiste, VIENOT Michel, JANTET Luc, GRILLET Yves, BENNAÏ Amar, MOUGIN Cyril, SIMPLOT Gérard, POURCHET Guy, LELUYER Marie

Deux adresses mail sont mises à disposition des apiculteurs afin de réduire l'émission de papier, faciliter et accélérer les démarches: gdsapicole25@gmail.com et president.gdsapicole25@gmail.com

Un nouveau site internet est en cours de réalisation par Gérard Trouillot. Grâce à ce site vous aurez à votre disposition les divers documents émis par le GDSA : Bulletins de liaison, adhésions, commandes de médicaments, comptes-rendus, alertes et informations sur les maladies.

Réflexion sur la mise en place de différentes demi-journées sur le sanitaire. (Aethina Tumida, le varroa, les maladies de l'abeille, pose des médicaments...), les dates seront

communiquées ultérieurement lors du prochain bulletin, le président remercie d'avance les adhérents pour leurs différentes propositions.

L'organisation finale des TSA se termine fin mars 2019

Les TSA commenceront leur visite début avril 2019, leur rôle est décrit dans le bulletin. Ils ne sont pas là pour faire la police sanitaire mais pour aider les apiculteurs qui ont des problèmes. Les TSA sont formés et s'ils n'ont pas la réponse, ils sauront diriger l'apiculteur vers la bonne personne (en particulier le vétérinaire du PSE).

Yves Grillet suit la formation pour rejoindre le groupe de TSA.

On recherche toujours un TSA pour Pontarlier. Nicolas Pagnier fait appel à un volontaire : pas de réponse immédiate.

La liste des médicaments pour 2019 sera identique à celle de 2018 :

- L'Apivar, molécule : amitraze en lanière
- L'Apistan, molécule : fluvalinate en lanière
- L'Api-Life-Var molécule : Thymol et huiles essentielles en plaquette
- Api-Boxal molécule : acide oxalique, en poudre dans le sirop
- Varromed molécules : acide oxalique et formique, et différentes essences naturelles

D'autres médicaments sont sur le marché, mais ne sont pas distribués directement par le GDSA25. Si un apiculteur en souhaite un en particulier, il peut en faire la demande.

Le Président demande l'utilisation exclusive de produits disposant d'une AMM.

Le bon de commande, avec les tarifs, sera envoyé par courrier et mail, fin des commandes pour le 8 juin 2019.

Le Président rappelle que le but du GDSA25 n'est pas de générer du bénéfice avec la vente des médicaments, mais au contraire de créer un groupement d'achat pour bénéficier du meilleur tarif.

Il préconise de bonnes pratiques apicoles lors de la mise en place des différents traitements et d'une manière générale lors de toutes interventions au rucher.

Il invite tous les adhérents à adhérer à la charte du PSE et tout particulièrement les personnes qui vendent du miel.

Le Président ne comprend pas pourquoi certaines personnes ne sont pas adhérentes à la charte et demande s'il y a une problématique envers cette charte et si oui il aimerait qu'on lui fasse part du problème.

Nicolas Pagnier nous met, de nouveau, en garde sur les mauvaises pratiques apicoles

Frelon Asiatique :

Quelques nids ont été identifiés en 2018 : la surveillance est importante.

Il est toujours présent sur notre territoire mais n'est pas très virulent.

La pression se fait principalement entre juillet et septembre.

Nicolas PAGNIER préconise le piégeage.

La multiplication et le développement des nids se font très rapidement.

Présentation des matériels de piégeage et recette pour appâter : 1/3 bière brune 1/3 Jus de pommes 1/3 de vin blanc.

Ils ne craignent pas les basses températures ni la pluie.

Ne pas hésiter à mettre les pièges sous les ruches mais seulement lorsque le frelon a été identifié. Dans le cas contraire, il pourrait attirer les frelons asiatiques !

Attention de ne pas confondre le frelon asiatique avec le frelon européen.

La déclaration officielle d'invasion est faite depuis 2016 dans le Doubs.

Le rayon de chasse se situe à un kilomètre environ du nid.

Les frais d'extermination restent à la charge du « découvreur » 100€ environ sauf pour les nids qui se trouvent sur la voie publique qui restent à la charge des communes.

- L'adhésion du GDSA25 au GDSA bourgogne- Franche-Comté est en cours.
- L'adhésion au GDS multi-espèces n'avance pas, le coût risque d'être trop important pour nos structures.

MancaGilbert prend la parole pour parler de la FNOSAD :

La FNOSAD est notre fédération il y a 70 OSAD/GDSA qui en sont adhérents ce qui représente 32 000 apiculteurs.

(OSAD : Organisation Sanitaire Apicole Départementale)

Son comité est actuellement composé de 13 membres dont 3 professionnels. 2 anciens membres du Comité se rendent dans des réunions spécifiques pour représenter la fédération. Elle participe à des réunions importantes comme au CNOPSAV (**C**onseil **N**ational d'**O**rientation de la **P**olitique **S**anitaire **A**nimale et **V**égétale) et au Comité apicole

Elle a 3 salariés dont une vétérinaire.

Elle a un réseau de formateurs répartis sur le territoire français, elle organisait la formation des ASA qu'elle a transformé en formation des TSA. Actuellement, 700 ont réussi l'examen. La plupart sont actifs dans les instances apicoles, mais certains ne le sont pas, ils se sont payé la formation pour avoir la connaissance à titre personnel car son coût est abordable. Les formateurs peuvent intervenir dans les instances sanitaires à la demande de celle-ci sur un sujet sanitaire lors d'une AG ou une journée de formation que celle-ci organise.

Elle édite une revue "La Santé de l'Abeille", qui ne parle que de sanitaire. C'est une revue très appréciée,

Pour le côté pratique, elle a créé des documents afin de faciliter la tâche des instances sanitaires : doc de base de demande d'agrément PSE, convention avec les TSA et les vétos-conseils, fiches pratiques sur les principales maladies des abeilles, assurance responsabilité civile en contrat groupe pour protéger les membres actifs des OSAD, GDSA, TSA et membres des Comités. Elle a mis en place une application informatique qui permet de gérer les OSAD et GDSA. Un guide des TSA est en cours d'élaboration. Lorsqu'elle peut avoir des aides financières pour les formations de TSA elle les répartit au prorata des techniciens formés. Elle a organisé cette année une journée de formation pour les responsables des OSAD/GDSA avant l'AG qui a fait salle comble et a été très appréciée.

Elle organise des recherches spécifiques tels que sur les résidus des médicaments vétérinaires dans le miel ou la cire. Des apiculteurs pour des raisons personnelles ne respectent pas la posologie et laissent les lanières Apivar dans leurs colonies pendant toute la période d'hivernage.

Elle organise depuis 2010 le suivi d'efficacité des médicaments vétérinaires, elle cherche des volontaires chaque année afin d'étendre le réseau et de rendre pertinents les résultats. Les laboratoires participent aux tests d'efficacité par des aides financières.

Tous les deux ans avec l'aide d'une OSAD/GDSA elle organise un congrès ou des journées sanitaires. Le prochain Congrès aura lieu à MACON les 25, 26 et 27 Octobre 2019.

Loque américaine en Haute Saône

Un cas de loque a été déclaré en Haute-Saône : lecture de l'arrêté. Le président conseille la vigilance et propose des explications concernant cette maladie

En cas de doute voir avec les TSA.

Nicolas PAGNIER préconise d'ouvrir les ruches au moins 1 fois par mois.

Le Président souhaite que le GDSA se rapproche du syndicat apicole afin de travailler ensemble.

Un partenariat entre les deux associations serait le bienvenu pour le bien commun des abeilles et le service aux apiculteurs adhérents.

Bernadette LALLEMAND, trésorière, nous explique les raisons du retard d'encaissement des chèques d'adhésions et demande de l'indulgence !

Ce retard est dû à la nouvelle organisation mais tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur Mesnier, Président du Syndicat Apicole du Doubs remercie Nicolas Pagnier de « son appel du pied » et nous invite à leur AG le 23/03/19 le matin.
Il nous rappelle la date du 6/04 : vide rucher à Besançon et du 13/04 Joseph Letondal, vétérinaire interviendra à propos d'Athena Tumida.

Lecture de la lettre de démission de monsieur Bernard Renaude à Etupes.

Nicolas Pagnier demande à l'assistance si les prestations du GDSA conviennent à tous, propose de communiquer plus et rappelle le nouveau site internet du GDSA : réponse positive de l'assistance.

Le Président nous propose le verre de l'amitié

Fin de séance à 16h30

Le Président :
Nicolas Pagnier

Secrétaire Adjointe :
Margot Petite